



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 665-2024

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 7 octobre 2024, le règlement suivant a été adopté : Règlement 665-2024 intitulé « Règlement 665-2024 décrétant une dépense de 3 208 505 \$ et un emprunt de 1 170 345 \$ pour la construction d'un garage municipal ».

Que ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 22 octobre 2024.



M. Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, ce 22 octobre 2024 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 22 octobre 2024.



M. Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier